



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par le Board of Certified Safety Professionals, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Selon le document intitulé « Decent Work and the Sustainable Development Goals: A Guidebook on SDG Labour Market Indicators », la sécurité et la santé au travail sont des aspects essentiels de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et développement économique). Il ressort également de ce document que les conditions de travail sont un facteur important qui détermine le niveau de vie général des travailleurs et de leur famille.

Au moment où des progrès apparaissent en matière de création d'emplois décents pour tous grâce à l'augmentation des possibilités d'emploi des jeunes, il importe d'avoir à l'esprit que les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont les premières victimes des accidents du travail. Comme l'a indiqué l'Organisation internationale du Travail (OIT), le manque d'équipements de protection individuelle adéquats, la méconnaissance des normes de sécurité et l'accès insuffisant à une formation appropriée expliquent que le taux d'accident du travail chez les jeunes soit disproportionné par rapport à tout autre groupe d'âge de la population active.

L'OIT estime que les mauvaises pratiques de sécurité au travail coûtent à l'économie mondiale près de 3 000 milliards de dollars. De plus, lorsqu'un jeune subit un accident du travail, cela peut avoir des répercussions sur ses perspectives de carrière, ses revenus et son bien-être général.

Dans le cadre de son Plan d'action SafeYouth@Work, l'OIT estime que plus de 40 millions de jeunes entrent dans la population active chaque année. Dans de nombreux pays, les jeunes exercent des activités très dangereuses dans des secteurs comme l'agriculture et la construction. Il est donc essentiel d'intégrer les compétences de base en matière de santé et de sécurité au travail dans l'enseignement secondaire.

En plus d'informer les jeunes sur les compétences pratiques en matière de sécurité au travail, il est également important de les sensibiliser au métier de la sécurité. Comme l'ont démontré plusieurs organismes nationaux et internationaux de santé et de sécurité au travail, dont le Board of Certified Safety Professionals, le métier de la sécurité offre des perspectives d'emploi très recherchées et bien rémunérées. Les professionnels de la sécurité contribuent au développement économique et social en prévenant les dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Le besoin d'insertion de jeunes professionnels qualifiés dans le métier de la sécurité s'accroît au fur et à mesure que l'économie se développe. Cette profession offre des perspectives à des personnes ayant différents niveaux d'études et d'expérience.

La collaboration entre le gouvernement, les employeurs, les jeunes travailleurs et les organisations non gouvernementales est essentielle à l'élaboration de politiques et de normes de santé et de sécurité au travail visant à protéger les travailleurs de moins de 18 ans dans les secteurs à haut risque, ce qui constitue une stratégie clef pour promouvoir le travail décent des jeunes.